

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 16 décembre 2013

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du
prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke**

Madame,

En réponse à vos trois questions concernant le sujet en titre, plus précisément le volet touchant le climat sonore, voici nos réponses.

Question 1 : Est-ce que le ministère considère que les mesures prévues par le promoteur sont suffisantes pour atténuer le bruit ?

Selon les documents qui nous ont été soumis précédemment, le promoteur se propose d'atténuer les effets négatifs en appliquant les mesures suivantes:

- Recouvrir la surface de roulement d'un revêtement acoustique silencieux, une technique appliquée avec succès dans d'autres secteurs de la ville de Sherbrooke, et permettant d'abaisser le niveau de bruit de 4 dB;
- Augmenter les marges de recul de la première rangée de bâtiments à un minimum de 3 m de l'emprise des nouveaux boulevards;
- Observer des marges de recul de 10 m entre les carrefours giratoires et la première rangée de bâtiments;
- Favoriser un aménagement des terrains résidentiels dont la majeure partie de la cour et les balcons seraient à l'arrière, ce qui permettrait d'abaisser les niveaux de bruit perceptibles d'environ 13 à 16 dB.

...2

Ces mesures nous apparaissent suffisantes pour atténuer le bruit. L'ajout d'un revêtement acoustique silencieux est particulièrement intéressant, car à partir d'une vitesse de 50 km/h, le bruit émis par le roulement du pneu sur la chaussée est supérieur au bruit émis par le moteur du véhicule. Nous supposons que ces véhicules rouleront à la limite de la vitesse permise (50 km/h) et peut-être légèrement plus vite, comme on peut souvent l'observer : dans ce contexte, le revêtement acoustique se révélera très utile.

Question 2 : Quelles mesures complémentaires le ministère propose-t-il ?

Nous ne jugeons pas nécessaire de proposer d'autres mesures. Il faut noter qu'il ne s'agit pas d'un projet qui ajoute au bruit ambiant, mais plutôt d'un projet qui redistribue le bruit ambiant. Des secteurs mal aménagés pour faire face à une circulation automobile lourde sont présentement accablés par un climat sonore détérioré, sans réelle mesure d'atténuation. L'implantation du projet proposé amènera donc un soulagement significatif dans ces secteurs, tout en gérant plus efficacement le bruit redistribué dans de nouvelles zones, ce qui représente une amélioration globale de la situation.

Question 3 : Quelles mesures de suivi du climat sonore le ministère propose-t-il ?

Dans nos diverses correspondances touchant ce projet (avis de recevabilité, avis d'acceptabilité, questions complémentaires au promoteur, etc.), nous demandons usuellement que la Direction de la santé publique soit tenue informée des résultats du suivi acoustique, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. Nous pouvons ainsi nous assurer que les prévisions du promoteur sont respectées.

J'espère que ces renseignements vous satisferont et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Lettre lue et approuvée par

Reno Proulx, M.D., MBA
Médecin-conseil en santé environnementale
Direction de santé publique et de l'évaluation
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

RP/rp